



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/CN.5/1995/L.5/Add.2
19 avril 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL
Trente-quatrième session
10-20 avril 1995
Point 8 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX
DE SA TRENTE-QUATRIÈME SESSION

Projet de rapport

Additif

Chapitre ____

SUIVI DE PLANS ET PROGRAMMES D'ACTION INTERNATIONAUX

1. La Commission du développement social a examiné le point 4 de l'ordre du jour, intitulé "Suivi de plans et programmes d'action internationaux" à ses 4e, 5e et 6e séances, les 12 et 13 avril 1995.
2. Au titre de ce point, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Rapport du Secrétaire général contenant le cadre conceptuel d'un programme pour la préparation et la célébration de l'Année internationale des personnes âgées (A/50/114);
 - b) Rapport du Secrétaire général sur les principales questions et activités de programme du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et des commissions régionales touchant le développement social et la protection sociale et des groupes sociaux spécifiques (E/CN.5/1995/2);
 - c) Rapport du Secrétaire général sur les activités des commissions régionales en matière de développement social et de protection sociale durant l'exercice biennal 1993-1994 (E/CN.5/1995/2/Add.1);
 - d) Rapport du Secrétaire général sur le projet de programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (E/CN.5/1995/3);

e) Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises par les États Membres pour marquer la Journée internationale des handicapés (E/CN.5/1995/4);

f) Note du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'application de la résolution 47/237 de l'Assemblée générale relative à l'Année internationale de la famille (E/CN.5/1995/5);

g) Note du Secrétariat sur le projet de décision III intitulé "Contribution des politiques sociales nationales de caractère global à la gestion de la société et à la solution des problèmes économiques, environnementaux, démographiques, culturels et politiques" figurant dans le rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa trente-troisième session (E/CN.5/1995/L.3).

3. À la 4e séance, le 12 avril 1995, des déclarations liminaires ont été faites par le Directeur assistant de la Division des politiques sociales et du développement social du Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'ONU, et par le Directeur/Coordonnateur de l'Année internationale de la famille.

4. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Allemagne, de la Norvège, de la République dominicaine et de l'Autriche.

5. À la même séance, des déclarations ont également été faites par les observateurs du Mouvement international ATD quart monde, de l'Assemblée mondiale de la jeunesse (AMJ) et de la Fondation pour les droits de la famille, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

6. À la 5e séance, le 13 avril 1995, des déclarations ont été faites par les représentants de la Fédération de Russie, du Bélarus, de la Chine, de l'Argentine, du Pakistan et de l'Indonésie.

7. À la même séance, des déclarations ont également été faites par le représentant du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et l'observateur de l'American Association of Retired Persons (Association américaine des retraités), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

8. À la 6e séance, le 17 avril 1995, des déclarations ont été faites par les représentants du Soudan, des États-Unis d'Amérique, de Malte, de la France, de la Mongolie, de la République islamique d'Iran et de l'Ukraine ainsi que par les observateurs du Portugal et de la Suède.

9. À la même séance, une déclaration a aussi été faite par le représentant de la Commission économique pour l'Europe.

10. À la même séance, des déclarations ont également été faites par les observateurs de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de la Fédération internationale des centres sociaux et communautaires, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

11. À la même séance, le Rapporteur spécial chargé de suivre l'application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés a fait un rapport oral à la Commission.
